CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E85467** **VALABLE JUSQU'AU** **23/11/2026**

ÉDITÉ LE 23/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/2004

Raison sociale : CHAPTARD CONSTRUCTION

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/09/2024

Capital : 301 500

16 RUE JACQUES ALEXANDRE DUCHET
03100 MONTLUCON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTLUCON 2005B00031

Siret : 480 680 180 00035

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 6331696

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0905860120 / 11422779104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0905860120 / 11422779104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Téléphone : 04 70 03 32 29 **Fax :** 04 70 08 01 97

Portable :

Responsabilité légale :
CHAPTARD INVESTISSEMENT (803 430 099) / CHAPTARD GREGORY
PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.chaptard-construction.fr

E-mail : contact@chaptard-construction.fr

Effectif moyen : 47 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 14 051 817 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	47	21/11/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.